

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du 28 aout 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit aout, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-six août deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

Etaient présents : DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine,

Absents représentés : BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse représentée par DONADEY Pierre, ZIZZO François représenté par SOUMATI Marie-Christine, BRACCO Patrice représenté par DUPONT Martine, VRIGNON Bertrand représenté par VALLAURI Jean-Claude, DORDE Maëva représentée par NITART France, LACOUT Philippe représenté par ROMERO Muriel,

Absents excusés : DUQUESNE Céline, DOTTAIN Laurence, SIMON Raphael, ANTHOINE-SAVARY Kathia, CHIBANI Franck,

Absents : BEUGNIET Pierre, SALTON Gérard,

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n° 25 08 12

Objet :

Projet d'extension du réseau d'eau potable – Quartiers Roccocarina, Trés et Saint Pancrace

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-7 et suivants relatifs au service public de l'eau potable,

Vu la situation actuelle des quartiers de Roccocarina, Trés et Saint Pancrace, regroupant environ quarante logements, non desservis par un réseau public d'eau potable,

Considérant les épisodes de sécheresse qui s'intensifient et la nécessité de garantir aux habitants un accès équitable et pérenne à l'eau potable,

Considérant l'importance de renforcer la défense incendie sur ce secteur à risque,

Considérant la demande exprimée de longue date par les résidents de ces quartiers,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé du maire, et après en avoir délibéré

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : *14/09/25*

AR Prefecture

p. 1

006-210600573-20250828-250812-DE
Reçu le 11/09/2025
Publié le 11/09/2025

-Approuve le principe de l'extension du réseau d'eau potable en direction des quartiers de Roccocarina, Trés et Saint Pancrace.

-Décide de retenir le schéma technique prévisionnel suivant :

- Raccordement sur le réseau existant au niveau de la route de l'Eira,
- Installation d'une station de surpression,
- Création d'un réservoir de stockage à proximité de la chapelle Saint Pancrace,
- Mise en place d'antennes de desserte le long du parcours pour alimenter les logements.

-Décide d'inscrire ce projet dans le cadre des investissements communaux à venir, en raison de son caractère structurant pour l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité des habitants.

-Sollicite toutes les aides et subventions possibles, notamment auprès de :

- L'Agence de l'Eau,
- L'Etat
- La Région et le Département,
- Le FEADER (fonds européens agricoles pour le développement rural),
- L'intercommunalité et tout autre organisme compétent.

-Envisage une participation financière des propriétaires concernés, en complément des financements publics mobilisables, ainsi qu'une contribution communale adaptée aux capacités budgétaires de la collectivité.

-Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet, à signer tout document afférent, et à représenter la commune auprès des partenaires institutionnels.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 09

Nombre de votants : 15

Pour : DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, ZIZZO François, BRACCO Patrice, VRIGNON Bertrand, DORDE Maéva, LACOUT Philippe,

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES



Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 11/09/25

